



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

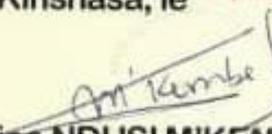
*La Ministre*

**COMMUNIQUE OFFICIEL**

**N° ...034.../CAB.MIN/ETPS/CNM/05/2024**

La Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale porte à la connaissance du Public Congolais en général et des Organisations Professionnelles d'Employeurs et de Travailleurs en particulier, qu'aux termes de l'ordonnance n°23/042 du 30 mars 2023 fixant la liste des jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, la journée du vendredi 17 mai 2024, Journée des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, est chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Kinshasa, le 14 MAI 2024

  
Claudine NDUSI M'KEMBE

